



**Aujourd'hui c'est le privé qui est attaqué,
demain ce sera le public !**

Tou.te.s contre la loi Travail !

La loi Travail c'est quoi ?

Aujourd'hui, le Code du travail garantit les droits de base des salarié.e.s sur le temps et les conditions de travail, le paiement de heures supplémentaires, etc.

Un accord local ne peut être signé que s'il est plus favorable aux salarié.e.s que l'accord de branche.

Un accord de branche ne peut être signé que s'il est plus favorable aux salarié.e.s que les dispositions des conventions collectives nationales.

L'article 2 de la loi Travail met fin à cette situation : c'est l'inversion de la hiérarchie des normes.

Un accord moins favorable aux salarié.e.s que les accords de branche ou nationaux pourra être signé !

La loi Travail permet aussi aux employeurs :

- de faciliter les licenciements économiques, en augmentant ses critères ;
- d'imposer aux salariés l'allongement et la flexibilité de la durée du travail, notamment en augmentant la durée de la journée et en fractionnant les temps de repos obligatoires ;
- de contourner des accords syndicaux (surtout quand ils sont favorables aux salarié.e.s !) par la mise en place d'un référendum au sein de l'entreprise ;
- de faciliter la réduction des salaires en élargissant les critères de calcul de baisse de l'activité de l'entreprise ;
- de restreindre les possibilités d'intervention de la médecine du travail...

Il s'agit quasi exclusivement de mesure susceptibles de dégrader les conditions de travail des salarié.e.s.

L'éducation directement touchée !

De nombreux personnels de l'éducation ont des contrats précaires (de type CUI, CDD), certains sont même des vacataires : agents techniques, AVS, personnels administratifs, personnels d'animation...

Parmi ces contrats certains sont de droit privé : des personnels seront donc sous la coupe de cette loi !

Les fonctionnaires dans la ligne de mire du gouvernement !

La logique de la loi Travail est déjà présente dans le rapport Laurent sur la fonction publique, que Manuel Valls a tenté d'escamoter au vu de l'ampleur de la contestation actuelle.

Selon ce rapport, les fonctionnaires travailleraient, en moyenne, quinze jours de moins que les salariés du privé.

Sa conclusion est simple : il faut donc allonger le temps de travail des fonctionnaires !

Une ATSEM, selon le rapport, travaillerait 1553h par an. Il faudrait donc lui supprimer au moins une semaine de congés...

Les mesures préconisées ont leur équivalent dans la loi Travail :

- **Réduire les congés** (suppression du rattrapage de RTT en cas de congés maladie, suppression des congés supplémentaires pour les jours fractionnés).
- **Allonger le temps de travail** (les temps de pause, de repas ne seraient plus comptés dans le temps de travail)
- **Réduire les Autorisations Spéciales d'Absence** (pour le décès d'un proche, enfant malade, etc)
- **Réduire les rémunérations.** Actuellement un temps partiel de 80% est rémunéré 85,7 % du traitement plein, un temps partiel de 90% est rémunéré 91,4%. Le rapport préconise de revenir à une stricte proportionnalité, payer 80% du traitement plein un temps partiel de 80%...

Ce sont majoritairement des femmes qui ont recours aux temps partiels, ce seront elles les premières touchées !

Nous devons collectivement nous organiser et nous battre contre ces régressions de nos conditions de travail, qui affecteront en premier lieu les précaires et les personnels de catégorie C dans l'éducation.

**Ce gouvernement veut faire passer ces mesures régressives à coups de 49.3,
de matraques et de condamnations.**

**Ne nous laissons pas faire ! Organisons-nous dans les AG sur nos lieux de
travail, dans nos arrondissements, ripostons par la grève !**

La solidarité, les caisses de grève sont nos armes. Développons-les !

Tou.te.s en grève et dans la rue mardi 14 juin !